

N° 479 – Vendredi 1^{er} Octobre 2021

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 02 & Dimanche 03 octobre
Coupe de France Masculine – 4^{ème} tour
Coupe de France Féminine
Seniors D1 à D6
U19R1
U18R1 – R2
U17D1 – D2
U16R1
U15R1 – D1 – D2
U13D1 - D2 - D3
U11
Rentrée du Foot EFF

Lundi 04 octobre
Réunion des clubs D3 - Nord au District à 19h

Mardi 05 octobre
Commission Sportive

Jeudi 07 octobre
Commission des Jeunes
Commission de Discipline
Réunion des clubs D3 - Sud à Château-Larcher à 19h

SOMMAIRE

Partenaire p. 2
Avis aux clubs p. 3
Accessions et rétrogradations p. 4
Poules Jeunes et D6 p. 6
Avis aux arbitres p. 17
Avis aux éducateurs p. 18
Commission Sportive p. 20
Documents divers p. 38

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



RENTRÉE DU FOOT FEMININ

Renseigne-toi auprès du club le plus proche de chez toi et sur FFF.FR

SAMEDI 02 OCTOBRE 2021

RENTRÉE DU FOOT 2021

BUXEROLLES (MICHEL AMAND – TERRAIN D)

RDV 10H00

DATE AG DISTRICT

SAMEDI 20
NOVEMBRE 2021 à
LENCLOÎTRE

LE DISTRICT RECRUTE !

OFFRE D'EMPLOI
PAGE 5



PARTENAIRE



Nos activités dans la Vienne :

- ♦ Réseaux d'énergie : Electricité, Gaz, Eau, Téléphone
- ♦ Eclairage public : maintenance, entretien et travaux neufs
- ♦ Eclairage de stade
- ♦ Eclairage de parkings
- ♦ Mise en valeur du patrimoine
- ♦ Signalisation tricolore

Siège social :
13 ZA de l'Anjouinière
86370 VIVONNE

www.ancelinreseaux.fr

Tél 05.49.62.92.90
Fax 05.49.62.92.91
ancelin.poitiers@ancelin-sa.fr



Nous intervenons auprès des collectivités, syndicats ou encore aménageurs via les deux entreprises qui nous constituent : Ancelin, dédiée aux infrastructures de **réseaux d'énergie** et Citeos Poitiers, pour la **partie lumières et équipements urbains dynamiques**.

Être un moteur d'innovation

Proche de nos clients, à leur écoute, nous aimons sortir des sentiers battus afin de proposer des solutions innovantes en phase avec leurs besoins et leurs attentes, comme l'aspiration ou les forages dirigés.

Sur les chantiers, nos collaborateurs sont équipés de solution de mobilité. Au-delà du gain de temps pris sur le remplissage de documents administratifs hebdomadaire, ces tablettes permettent des échanges plus rapides et simples avec nos clients et les services supports.



AVIS AUX CLUBS

TABLEAU DES MESURES SANITAIRES POUR LE SPORT – MAJ DU 30-09



1/3

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 30 septembre 2021

Ensemble, continuons d'appliquer les gestes barrières

LE PASS SANITAIRE	
Qu'est ce que le Pass sanitaire ?	<p>Présenter soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un schéma vaccinal complet ; - Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h ; - Un autotest réalisé sous la supervision d'un des professionnels de santé négatif de moins de 72 h ; - Un certificat de rétablissement de la Covid-19. <p>http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions</p>
Qui contrôle le Pass sanitaire ?	<p>Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire. Ce sont les personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité.</p> <p>Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle.</p> <p>Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.</p>
PORT DU MASQUE	
ERP PA et ERP X	<p>Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant accédé aux établissements sportifs au moyen du Pass sanitaire. Son utilisation reste une mesure barrière efficace qui est conseillée.</p> <p>Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire soit par arrêté préfectoral soit par décision de l'exploitant ou l'organisateur.</p>
Espace public (y compris plages, plan d'eau et lacs)	<p>Pas de port du masque obligatoire.</p> <p>Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.</p>

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).

3/3

BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS	
Mineurs et majeurs	Obligation du Pass sanitaire.
SPECTATEURS	
Équipement extérieur (ERP PA) ou ERP de plein air éphémère	<p>Pass sanitaire obligatoire dès la 1^{re} personne et respect des gestes barrières.</p> <p>Assis : 100 % de la capacité de l'enceinte, sauf si arrêté préfectoral.</p>
Équipement intérieur (ERP X)	Debout : distanciation physique d'un mètre.
VESTAIRES COLLECTIFS	
	Ouverts.
RESTAURATION, BUVETTE	
	Protocole Hôtel Café Restaurant (HCR) applicable.



PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION	
Haut niveau* et professionnel * athlètes inscrits sur les listes ministérielles Élite, Sénior, Relève	Obligation du Pass sanitaire pour les sportifs qui pratiquent dans les ERP intérieurs (ERP X) et de plein air (ERP PA). Exemption* pour les compétitions et manifestations sportives (en dehors des ERP) soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation.
Mineurs de plus de 12 ans	Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public). Toutes pratiques autorisées. Les jeunes qui auront 12 ans en cours d'année disposeront d'un délai de 2 mois pour présenter leur Pass sanitaire.
Majeurs	Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public). Toutes pratiques autorisées.
SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE	
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases... Dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur (types de pratiques adaptés au niveau de circulation du virus).

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Les ERP « éphémères » : Il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la réglementation ERP de droit commun, qui ont vocation à être désinstallés à l'issue de l'évènement. C'est un cas de figure assez classique que nous rencontrons lors d'évènements sportifs pas obligatoirement soumis à déclaration et/ou autorisation.

Les ERP « par destination » : Il s'agit de bâtiments, locaux ou enceintes, qui ne sont pas répertoriés comme ERP, dont la fréquentation est nécessaire à la mise en place des activités du seul public qui y accède, sans que l'activité, organisée par un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), ne s'y déroule forcément. Il peut s'agir d'un lieu de rendez-vous ou d'accueil, d'un lieu de stockage de matériel ou de produits.

* Exemption non applicable si les sportifs de haut niveau ou professionnels concourent simultanément avec des sportifs amateurs. Dans ce cas le Pass sanitaire est imposé à tous.

Pour mettre en œuvre le Pass Sanitaire : <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le tableau actualisé relatif à la déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 30 septembre 2021, mis en ligne hier soir par le Ministère des Sports.

Il confirme les annonces gouvernementales de ces dernières semaines, à savoir l'extension de l'obligation du pass sanitaire, depuis hier, aux mineurs âgés de 12 à 17 ans pour la pratique sportive en club, ainsi que pour une activité bénévole en contact avec du public.

Un délai supplémentaire de 2 mois sera autorisé pour les jeunes qui auront 12 ans en cours de saison.

La décision du COMEX du 20 août dernier ainsi que le protocole de reprise des compétitions régionales et départementales (en pj) sont donc applicables dès ce week-end pour les compétitions de jeunes concernées.

Bien à vous,

La Hotline Pandémie



LE DISTRICT RECRUTE !



LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

Le District de la Vienne de Football recrute un (e) AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT

Poste en CDI à temps partiel (80% - 28h hebdomadaire)
Date de prise de fonction : mardi 2 novembre 2021

Missions principales

- Ménage des locaux (50% du poste)
- Petits travaux de maintenance et entretien des espaces verts
- Préparation logistique des réunions et manifestations
- Gestion courante (courrier, courses,...)
- Aide au secrétariat (tâches administratives simples)

Compétences et prérequis

- Etre titulaire du permis B
- Autonomie et Sens de l'organisation
- Rigueur dans le travail et Discrétion
- Disponibilité

- Connaissance des logiciels informatiques : Word, Excel, messagerie Outlook, ...

Rémunération

1280€ brut mensuel (catégorie A de la CCPAAF) + 13^{ème} mois

Candidatures (lettre de motivation + CV) à adresser,
avant le vendredi 8 octobre 2021 dernier délai,
au District de la Vienne de Football,
à l'attention de Monsieur le Président

Soit par mail : auranga@foot86.fff.fr
Soit par courrier : 1 rue François PRAT, 86000 POITIERS



RÉUNIONS CLUBS DE DEBUT DE SAISON

Pour mieux répondre aux sollicitations des clubs, le District de la Vienne de Football a l'habitude d'organiser en début de saison des réunions de secteur.

Compte-tenu de la crise sanitaire, il a été décidé, pour cette année, de mettre en place des rencontres par division.

Les invités pour chacune de ces rencontres seront le Président, un dirigeant librement choisi par le club, le capitaine d'équipe et/ou le coach.

Vous trouverez ci-dessous les dates de chaque réunion. Pensez à réserver votre soirée !

Une invitation sera envoyée à chaque club par la messagerie Zimbra.

Départemental 3 – le lundi 4 octobre 2021 au District

Antran (2) – ASM – Beaumont St Cyr (3) – Chasseneuil St Georges (2) – Coussay les Bois – Cenon/Vouneuil – Châtelleraut Portugais (2) – Ingrandes/Antoigné – Jaunay-Marigny (2) – La Pallu – Leigné sur Usseau – Migné-Auxances (3) – Mirebeau – Naintré (2) – Oyré-Dangé (2) – Pleumartin La Roche Posay – St Léger de Montbrillais – St Savin St Germain (2) – Vouillé

Départemental 3 – le jeudi 7 octobre 2021 à Château Larcher

ACG Foot Sud 86 (2) – Biard - Brion St Secondin (2) – Château Larcher (2) – Civaux – Fleuré (2) – Lusignan (2) – Nieuil L'Espoir (2) – Nouaillé (2) – Payroux Charroux Mauprévoir – Poitiers 3 Cités (2) – Poitiers Asac – Poitiers Baroc – Poitiers Cep – Poitiers Gibauderie – Sommières St Romain – Stade Poitevin (3) - Vivonne

Départemental 4 et 5 (équipes 1) – le lundi 11 octobre 2021 à Ouzilly

Beuxes – Bonnes – Bonneuil Matours/Archigny – Buxeuil – Ceaux la Roche – Champigny – Châtelleraut C9 – Châtelleraut Réunionnais – Cissé – Colombiers – Coussay – Croutelle – Dissay – Latillé – Lavoux Liniers – Les Ormes – Les Trois Moutiers – Moncontour – Monts sur Guesnes – Ouzilly – Poitiers Portugais – Poitiers Beaulieu ES – Poitiers Beaulieu FC – Quinçay – Sammarçolles/Mouterre Silly – Sanxay – St Christophe – St Rémy sur Creuse – Usseau – Vendelogne – Vouzailles

Départemental 4 et 5 (équipes 1) – le jeudi 14 octobre 2021 à Bouresse

Adriers/Le Vigeant – Availles Limouzine – Blanzay – Bouresse – Champagne – Chatain – Haims – Jardres – Jouhet Pindray – L'Espinasse/La Puye – Les Roches la Villedieu – Nalliers – Queaux Moussac – Saulgé – Savigny L'Evescault – Sillars – St Maurice Gençay – St Saviol – Valence en Poitou Couhé - Vallée du Salleron – Vernon – Villeneuve

Départemental 4 et 5 (équipes 1) – le lundi 18 octobre 2021

ANNULE

Départemental 4 et 5 (équipes 1) – le jeudi 21 octobre 2021

ANNULE



PASS'SPORT : COMMENT ÇA MARCHE ?

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi l'État met en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021.

LE **PASS SPORT**
C'EST QUOI ?

Une aide de
50 euros par enfant
à 3,3 millions de familles*
pour financer l'inscription
dans un club sportif
à la rentrée 2021

* sous conditions de ressources

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.

Qui est concerné ?

Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :
– l'allocation de rentrée scolaire ;



- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Comment cela fonctionne ?

Les 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport recevront durant l'été 2021 un courrier, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce courrier, entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport pourra être utilisé :

- auprès des associations volontaires affiliées à une fédération sportive ;
- dans les Quartiers Prioritaires de la Ville : auprès de toutes les associations sportives agréées participant au dispositif (affiliées ou non à une fédération sportive).
 - [Découvrez le dossier du Pass'Sport](#)
 - Télécharger la fiche [Pass'Sport pour les familles](#)
 - Télécharger la fiche [Pass'Sport pour les associations](#)
 - Télécharger la [FAQ Pass'Sport](#)
 - Télécharger le [kit de communication](#)
 - Télécharger
 - Ecole : affichette pour les parents [format A4 / format 16.9](#)
 - Collège, lycée : affichette pour les parents [format A4 / format 16.9](#)
 - [Référencement préalable des associations sportives agréées non affiliées à des fédérations sportives](#)

Comment s'engager dans le dispositif Pass'Sport ?

> Toutes **les associations et structures sportives affiliées** à une fédération agréée par le ministère chargé des Sports sont automatiquement partenaires du dispositif Pass'sport.

> Concernant **les structures sportives agréées non affiliées** à une fédération sportive et qui œuvrent dans un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville, la déclaration se fera en ligne à partir de début juillet via une plateforme dédiée Pass'Sport : « [Le compte Asso](#) ». Il suffira à l'association de suivre la procédure décrite dans la notice « [Je crée mon compte Asso](#) ».

Comment me faire rembourser ?

1

L'association doit disposer d'un compte sur l'application « [Le compte Asso](#) ».

Si je n'ai pas de compte, je le crée dès cet été en suivant la notice « [Je crée mon compte Asso](#) ».



2

En septembre et en octobre, je déclare sur le Compte Asso les jeunes éligibles, accueillis entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021.

3

Je suis remboursé à l'automne par un tiers payeur : mon Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)

Documents à retrouver sur notre site internet ou en cliquant [ICI](#).

Source : [Ministère en charge des sports / CDOS 86](#)

Contact : CDOS Vienne / +33586280010 / vienna@franceolympique.com

RAPPELS SUR LA FMI

À l'approche du début de saison 2021/2022 et étant donné l'éloignement des derniers matchs, il nous paraît important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour sensibiliser les clubs et notamment les éventuels nouveaux dirigeants.

Une attention particulière doit être portée au point n°2 « Paramétrage utilisateurs / équipe ». Ce point a généré un certain nombre de difficultés il y a deux saisons car de nombreux clubs n'avaient pas procédé au (re)paramétrage de leurs utilisateurs FMI.

1. DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION

- Play Store : 3.9.0.0
- Apple Store : 3.9.0

2. PARAMÉTRAGE UTILISATEURS/ÉQUIPES

ATTENTION => Le paramétrage des utilisateurs FMI a été réinitialisé le 21 juillet 2021.

Toutes les associations utilisateurs / équipes ont été remises à blanc !

Les correspondants Footclubs des clubs doivent donc **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs :

- Profil
- Gestionnaire feuille de match informatisée
- **Équipes affectées**

3. MOTS DE PASSE

ATTENTION => Les mots de passe de l'ensemble des utilisateurs Footclubs FMI ont été réinitialisés le 21 juillet 2021.

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit donc avoir vérifié la validité de son mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)



4. PRÉPARATION DES ÉQUIPES

▪ L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**. Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

5. RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

▪ UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche => à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI => c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

PROTOCOLE SANITAIRE FFF

Pour faciliter leur lecture et leur exploitation, la LFNA et ses douze districts vous proposent **5 fiches synthèses** reprenant de manière didactique et plus synthétique l'impact du contrôle du Pass sanitaire dans le bon déroulement de toutes vos rencontres (matchs amicaux et officiels) ainsi que vos entraînements.

Le présent message et les documents qui l'accompagnent s'adressent donc **à tous les clubs quel que soit leur niveau : Ligue et District**. Il est le reflet de la position commune adoptée par le Comité de Direction de la Ligue, les douze présidents de District compris.

Réuni la semaine dernière, le Comité de Direction de la LFNA a décidé de compléter ce travail de diffusion auprès des clubs d'un message de recommandations.

Autant le contrôle des Pass sanitaires du public accédant dans les enceintes sportives repose d'abord sur une obligation de moyens mis en œuvre lorsque cela est rendu obligatoire (ERP clôturé avec un accès exclusivement réservé aux spectateurs venant assister à la rencontre), autant **la vérification des Pass sanitaires des populations techniques et sportives** (joueurs, staffs, arbitres, dirigeants) pénétrant dans les vestiaires et sur le terrain – donc inscrits sur la FMI – est **incontournable**.



Nous serons **intransigeants vis-à-vis de tout club et toute équipe transgressant ou cherchant à contourner cette règle vitale** en tentant de laisser passer et jouer des licenciés non détenteurs d'un Pass sanitaire à jour.

Même s'il évoqué comme un cas de dernier recours, la situation numéro 3 abordée par le Comex ne doit pas se produire. Car, au final, il s'agit tout simplement d'être en adéquation avec deux principes fondamentaux :

– le respect de la règle édictée : quelle que soit son opinion personnelle – sans entrer dans des débats d'opinions qui n'ont pas leur place ici – chacun se conforme aux lois d'autant plus que nous sommes délégataires de service public et donc tributaires des décisions des pouvoirs publics et des collectivités territoriales ;

– la préservation de la santé des uns et des autres : le risque de contamination, le danger de prolifération des virus et la naissance potentielle de clusters doivent être écartés par une attitude responsable et ferme démontrant que le monde associatif sportif – en premier lieu le football – est exemplaire dans la lutte contre la crise sanitaire.

Aussi nous comptons sur votre sérieux vis-à-vis d'une situation que nous subissons tous. Nous espérons que ce rappel évident au départ sera finalement superflu dans la mesure où nous avons confiance dans votre bonne volonté et votre sens des responsabilités.

Enfin, vous pouvez en retour compter sur notre propre collaboration à travers un accompagnement permanent des salariés et une accessibilité totale des élus concernant vos interrogations. Nous ferons régulièrement le point avec vous pour mesurer et adapter si nécessaire les contraintes d'organisation.

**TÉLÉCHARGEZ LES FICHES SYNTHÈSES DU PROTOCOLE
SANITAIRE FFF**

TÉLÉCHARGEZ LE PROTOCOLE SANITAIRE FFF

**TÉLÉCHARGEZ LE PV COMEX 20-08-21 (précisant le cadre
juridique de l'application du Pass Sanitaire)**



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

DOCUMENTS DIFFUSÉS SUR LE PORTAIL DES OFFICIELS

Plusieurs documents ont été ajoutés sur le portail des officiels des arbitres :

- Annuaire des arbitres désignables à jour
- Présentation de la réunion de début de saison
- Modification des Lois du jeu saison 2021-2022 (support présentée à la réunion de début de saison et document complet édité par l'IFAB)
- Aide à la rédaction d'un rapport disciplinaire

MODIFICATIONS LOIS DU JEU 2021/2022

Vous trouverez sur notre site internet (*Documents* → *Documents Généraux* → *Arbitrage*) le document complet éditée par l'IFAB concernant ces modifications. Elles seront présentées aux arbitres durant la réunion de début de saison.

TESTS PHYSIQUES TAISA

- Samedi 02 octobre – RDV à 8h30 pour **début des tests à 9h00**

Au complexe sportif de Saint Nicolas (156 route de Parthenay, 86000 POITIERS)
Réponse obligatoire via Doodle (lien envoyé par mail)

DATES ÉCOLES D'ARBITRAGE

VENDREDI 22 OCTOBRE – 18h45 au DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

VENDREDI 26 NOVEMBRE – lieu à définir (secteur Poitiers Nord)

VENDREDI 14 JANVIER – lieu à définir (secteur Poitiers Sud)

VENDREDI 18 MARS – DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Liste des formations éducateurs dans le District 86



Type de formation	Volume	Lieu	Début	Fin	Horaires
Module U9	16H	à fixer	25/10/2021	26/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U11	16H	à fixer	28/10/2021	29/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U13	16H	à fixer	15/04/2022	16/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U17/U19	16H	à fixer	25/04/2022	26/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	11/02/2022	12/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	28/04/2022	29/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF1	32H	à fixer	14/02/2022	17/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF2	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF3	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Projet associatif (Partie 1 CFF4)	16H	à fixer	29/11/2021	30/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Sportif et éducatif (Partie 2 CFF4)	16H	à fixer	10/01/2022	11/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation Santé Sécurité	32H	à fixer	04/01/2022	07/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Découverte GDB	16H	à fixer	15/10/2021	16/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF1	8H	à fixer	23/10/2021	23/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF2	8H	à fixer	25/03/2022	25/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF3	8H	à fixer	11/11/2021	11/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	23/08/2021	24/08/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	17/12/2021	18/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	14/12/2021	15/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	18/01/2022	19/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	01/02/2022	02/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	08/03/2022	09/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	8H	à fixer	04/05/2022	04/05/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30

* La restauration et l'hébergement ne sont pas assurés

[TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF](#)



BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mardi 28 septembre 2021
Procès-verbal n° 05

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.
Excusés MM. Éric MAIOROFF et Gérard MOUSSAC

Approbation du PV n° 04 sans modification

DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES

SAISON 2021 / 2022

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 à 5 Seniors	<u>J 1</u> : 12 septembre 2021	19 décembre 2021

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		3	03/10/21	23701631	Poitiers 3 côtés (1) Verrières	Coupe de France	11/11/21
D2	A	3	02/10/21	23701933	Loudun (1) Vouneuil Béruges (1)	Coupe de France	11/11/21
D5	B	2	26/09/21	23757951	Chasseneuil St Georges / La Palu (3) Avanton (2)	Entente tardive	28/11/21
D5	B	2	26/09/21	23757955	Les Roches la Villedieu (1) Colombiers (1)	Accession tardive	12/12/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D1		2	26/09/21	23775427	St Roman Les Melle (1) Jauray Maigry (1)	Coupe de France	31/10/21
Fém D1		2	26/09/21	23775429	Migné Auxances (1) Valdivienne / Chauvigny (1)	Coupe de France	31/10/21
Fém D1		2	26/09/21	23775431	Ligugé (1) St Cerbouille (1)	Coupe de France	31/10/21
U11A/13	A	1	25/09/21	23901758	Thouars (1) Cerzay (1)		au plus tard le 30/10/21
U11A/13	C	1	25/09/21	23901792	GJ 3 Vallées 86 (1) La Chapelle Bâton (1)		au plus tard le 30/10/21
U11A/13	D	1	25/09/21	23901806	Niort Chamois / Chauray / Echiré (1) Celles-Vermines (1)		au plus tard le 30/10/21
U11A/13	D	1	25/09/21	23901807	Gati-Foot (1) Val de Boutonne / St Romans les Melle (1)		au plus tard le 30/10/21



JOUEURS SUSPENDUS

Rappel du PV du COMEX du 06/05/21

Discipline

Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées ci-dessous, une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs,

Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera, à compter de la saison 2021/2022, de la manière suivante :

- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs.
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution. En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux ;
- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022).

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- **cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de District Jeunes ou Seniors.**

ACG Foot Sud 86

Adriers

Antran

Availles en Châtellerault

Biard

Buxerolles

Chasseneuil St Georges

Châtellerault SO

Chauvigny

Civaux

Dissay

GJ VVM Chauvigny

Jardres

Latillé

Ligugé

Naintré

Nouaillé Maupertuis

Poitiers 3 cités

Poitiers Asac

Rouillé

Smarves Iteuil

St Savin St Germain

St Saviol

Stade Poitevin

Vivonne



JOUEURS MUTES SUPPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 45 du statut de l'arbitrage, les clubs suivants peuvent bénéficier d'un voire deux mutés dans la ou les équipes de son choix définies pour toute la saison 2021 / 2022.

Courriel du club de Quinçay (27/09/21 à 12h43) : Quinçay (1) en Départemental 4 poule A (1 muté supplémentaire).

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
Départemental 1 (1x14) en 20/21 Pour (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Départemental 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Départemental 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Départemental 2 (2 x 12) 24 équipes	monte en Départemental 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Départemental 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Départemental 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Départemental 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
Départemental 3 (2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes Pour (3 x 12) 36 équipes en 22/23	monte en Départemental 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Départemental 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Départemental 4	-9	-9	-9	-10 ^①	-11 ^②	-12	-13	-14	-15
	vient de Départemental 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
Départemental 4 (5 x 12) 60 équipes	monte en Départemental 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Départemental 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Départemental 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Départemental 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
Départemental 5	monte en Départemental 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Départemental 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16
Départemental 6	monte en Départemental 5	-5	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4
	vient de Départemental 5	6	6	7	8	9	10	11	12	13

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



DEPARTEMENTAL 3

Match n° 23703043 : Poitiers Cep (1) – Migné Auxances (3) en poule B du 26/09/21

Courriel du club de Migné Auxances (25/09/21 à 11h22) annonçant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Migné Auxances (3) (sans déplacement)

Courriel (26/09/21 à 17h40) de l'arbitre officiel de la rencontre (non informé du forfait).

Les frais de déplacement de l'arbitre M. Pascal MOREAU (16,04€) sont à la charge du club de Migné Auxances.

Amende de 41€ au club de Migné Auxances.

Match n° 23703046 : Cenon / Vouneuil (1) – Poitiers Baroc (1) en poule B du 25/09/21

Courriel du club de Poitiers Baroc (23/09/21 à 16h09) annonçant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers Baroc (1) (sans déplacement)

Amende de 41€ au club de Poitiers Baroc.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 23702192 : Ingrandes / Antoigné (2) – Poitiers 3 cités (3) en poule B du 25/09/21

Courriel du club de Poitiers 3 cités (25/09/21 à 10h36) annonçant le forfait de son équipe.

Courriel (25/09/21 à 21h26) de l'arbitre officiel de la rencontre M. Sébastien GRIMAUD qui était destinataire au même titre que le District du courriel envoyé par le club de Poitiers 3 cités et était donc informé du forfait

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers 3 cités (3) (sans déplacement)

Amende de 41€ au club de Poitiers 3 cités.

DEPARTEMENTAL 5

Vacances (Extrait du PV du COMEX du 06/05/21)

Dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire...etc.), il y aura lieu, sauf dans la situation visée à la fin du point 3 ci-dessous, d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020.

D6	Équipes classées 8èmes – saison 2019 / 2020								
	Équipes	nombre de points	nombre de matches joués	Quotient	nombre de matches à l'extérieur	Quotient nb matches ext. / nb matches total	Différence buts générale	Quotient différence buts généraux / nb matches total	Informations complémentaires
Poule E	Poitiers Beaulieu FC (1)	4	8	0,5	4	0,5	-12	1,5	Accès en 2021 / 2022
Poule F	Blanzay (2)	4	8	0,5	4	0,5	-27	-3,38	Équipe (1) en D5
Poule C	Vicq sur Gartempe (3)	3	7	0,43					Accès en 2021 / 2022
Poule D	Poitiers Asac (3)	3	8	0,38					Non engagé en 2021 / 2022
Poule G	Savigny / Pouillé (2)	1	8	0,13					Équipe (1) en D5
Poule A	Moutier / 3 Moutiers (2)	0	7	0					Équipe (1) en D5
Poule B	Vellèches / Leigné (1)	-2	7	-0,29					Refus d'accès

Entente entre les équipes de Chasseneuil St Georges (3) et La Pallu (3) (courriel du 23/09/21 à 22h51)
→ Proposition au club de Vellèches pour l'accession de son équipe 1 en remplacement de la place laissée libre à la suite de cette entente dans la poule B.

Refus du club de Vellèches (courriel du 30/09/21 à 10h34).

→ Proposition au club de Lhommaizé pour l'accession de son équipe 1 en remplacement de la place laissée libre à la suite de cette entente dans la poule B.

Refus du club de Lhommaizé (courriel du 01/10/21 à 11h37).

→ Proposition au club de Les Roches La Villedieu pour l'accession de son équipe 1 en remplacement de la place laissée libre à la suite de cette entente dans la poule B.

Accord du club de Les Roches La Villedieu (courriel du 01/10/21 à 14h).



	Équipes 1 de D6 pour l'accession en D5	Ancienneté	a participé en 2020 / 2021	Licences			Arbitre	Total
				Seniors	U18 / U19	Dirigeants (es)		
1	Lhonnaizé	10	1	14	7	12	0	44
2	Les Roches / Villedieu	8	1	19	2	8	0	38
3	Aslonnes	4	1	16	2	6	0	29
4	Orches	8	0	15	2	3	0	28
5	Espoir	0	0	15	0	6	0	21
<p>Critères :</p> <p>Ancienneté : 2 points par saison de présence en championnat (sur 5 saisons)</p> <p>1 point si participation la saison précédente</p> <p>nombre de licenciés Seniors, U18 et U19 et Dirigeants (es)</p> <p>Arbitre (10 points par arbitre)</p>								

Poule A

ASM FC (2)
 BEUXES (1)
 L'ENVIGNE (3)
 LES 3 MOUTIERS (1)
 LOUDUN (2)
 MIREBEAU (2)
 MONTS SUR GUESNES (1)
 OUZILLY (1)
 SAMMARCOLLES / MOUTERRE SILLY (1)
 ST LÉGER DE MONTBRILLAIS (2)
 VICQ SUR GARTEMPE (3)
 VOZAILLES (1)

Poule B

ANTRAN (3)
 AVAILLES en CHATEL (3)
 AVANTON (2)
 BONNEUIL MAT / ARCHIGNY (2)
 CENON / VOUNEUIL (3)
 CHASSENEUIL – ST GEORGES/ LA PALLU (3)
 COLOMBIERS (1)
 DISSAY (2)
 LAVOUX-LINIERS (2)
 LES ROCHES / LA VILLEDIEU (1)
 MONTAMISE (3)
 THURE BESSE (2)

Poule C

BUXEUIL (1)
 CHATEL REUNIONNAISE (1)
 CHÂTELLERAULT C9 (1)
 CHÂTELLERAULT SO (4)
 COUSSAY LES BOIS (2)
 LEIGNE SUR USSEAU (2)
 LES ORMES (1)
 OYRE-DANGE (3)
 OZON (3)
 PLEUMARTIN-LA ROCHE POSAY (2)
 ST REMY SUR CREUSE (1)
 USSEAU (1)

Poule D

FLEURE / ST JULIEN L'ARS (3)
 HAIMS (1)
 JARDRES (2)
 JOUHET PINDRAY (1)
 NIEUIL L'ESPOIR (4)
 NOUAILLE (4)
 SAULGE (1)
 SAVIGNY L'EVESCAULT (1)
 SILLARS (1)
 VALDIVIENNE (2)
 VALLÉE DU SALLERON (1)
 VILLENEUVE (1)

Poule E

ACG / SAVIGNE (4)
 ADRIERS (2)
 AVAILLES LIMOUZINE (1)
 BEAULIEU FC (1)
 BLANZAY (1)
 BOURESSE (1)
 PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (2)
 QUEAUX MOUSSAC (1)
 SOMMIÈRES / ST ROMAIN (2)
 USSON – L'ISLE (2)
 VALENCE en POITOU COUHE (1)
 VERNON (1)

Poule F

BOIVRE (3)
 CHÂTEAU LARCHER (3)
 CROUTELLE (2)
 LUSIGNAN (3)
 POITIERS ASAC (2)
 ROUILLE (3)
 SANXAY (1)
 SÈVRES ANXAUMONT (3)
 SMARVES - ITEUIL (2)
 VIVONNE r3)
 VOUILLE (2)
 VOUNEUIL BERUGES (3)

Match n° 23757951 : Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) – Avanton (2) en poule B du 26/09/21

Entente tardive des équipes de Chasseneuil St Georges (3) et La Pallu (3)

La rencontre en rubrique est reportée au 28/11/21.

Match n° 23757955 : Les Roches La Villedieu (1) – Colombiers (1) en poule B du 26/09/21

Suite à l'entente tardive des équipes de Chasseneuil St Georges (3) et La Pallu (3) et l'accession de l'équipe de Les Roches La Villedieu (1)

La rencontre en rubrique est reportée au 12/12/21.



Match n° 23758082 : Buxeuil (1) – Châtelleraut C9 (1) en poule C du 26/09/21

FMI renseignée avec le forfait de Châtelleraut C9 (1).
1^{er} forfait de l'équipe de Châtelleraut C9 (1) (sans déplacement)
Amende de 31€ au club de Châtelleraut C9.

Match n° 23758218 : Sillars (1) – Villeneuve (1) en poule D du 25/09/21

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Laurent CAILBAULT (26/09/21 à 09h11) signalant que tous les joueurs remplaçants avaient participé.
Feuille de match rectifiée par la Commission.
Dossier classé.

Match n° 23758348 : Payroux-Charroux Mauprévoir (2) – Poitiers Beaulieu FC (1) en poule E du 25/09/21

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers Beaulieu FC (1) (sans déplacement)
Amende de 31€ au club de Poitiers Beaulieu FC

Match n° 23758349 : Availles Limouzine (1) – ACG / Savigné (4) en poule E du 26/09/21

Courriel du club d'ACG Foot Sud / Savigné (26/09/21 à 07h57) signalant le forfait de son équipe.
1^{er} forfait de l'équipe d'ACG Foot Sud / Savigné (4) (sans déplacement)
Amende de 31€ au club d'ACG Foot Sud.

Match n° 23758482 : Vivonne (3) – Lusignan / Coulombiers (3) en poule F du 26/09/21

Courriel du club de Vivonne (25/09/21 à 14h25) signalant le forfait de son équipe.
1^{er} forfait de l'équipe de Vivonne (3) (sans déplacement de l'équipe de Lusignan Coulombiers (3))
Amende de 31€ au club de Vivonne.

Match n° 23758483 : Vouillé (2) – Boivre (3) en poule F du 26/09/21

Courriel du club de Vouillé (26/09/21 à 09h59) signalant le forfait de son équipe.
1^{er} forfait de l'équipe de Vouillé (2) (avec déplacement de l'équipe de Boivre (3))
Amende de 31€ au club de Vouillé.

DEPARTEMENTAL 6

Engagement tardif de Coussay (2) (courriel du 23/09/21 à 17h27).

Accession de Les Roches La Villedieu (1) en Départemental 5

Par ces motifs et pour rééquilibrer les poules géographiquement, la Commission a modifié la composition des poules comme suit :

Poule A

COUSSAY (2)
INGRANDES / ANTOIGNE (3)
LOUDUN / CEAX LA ROCHE (3)
MONCONTOUR / ASM (2)
ORCHES (1)
OUZILLY / CERNAY ST GENEST (2)
SAMMARCOLLES / MOUTERRE SILLY (2)
ST CHRISTOPHE (2)
THURE BESSE (3)
VELLECHES (1)

Poule B

BEAUMONT ST CYR (5)
CISSE / AVANTON (2)
COLOMBIERS (2)
ESPOIR FC (1)
NALLIERS (2)
QUINCAY (2)
SAVIGNY L'EVESCAULT (2)
ST SAVIN ST GERMAIN (3)
VALLÉE DU SALLERON (2)
VILLENUEVE (2)

Poule C

ASLONNES (1)
BRION ST SECONDIN (4)
LHOMMAIZE (1)
PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (3)
SMARVES ITEUIL (3)
ST MAURICE GENCAY (2)
ST SAVIOL (2)
ST SAVIOL / LIMALONGES (3)
VERRIÈRES (3)
VOUNEUIL BERUGES (4)

Match n° 24014947 : Lhommaizé (1) – Verrières (3) en poule C du 03/10/21

Demande des clubs de Lhommaizé (courriel du 27/09/21 à 13h09) et Verrières (courriel du 27/09/21 à 13h43) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.
Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).
Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge des deux clubs.



CHAMPIONNAT FÉMININ

Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

Vient de Régional 2		0	1	2	3	4	5
Départemental 1 (1x12) en 21/22 Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1

Départemental 2 (1x8) Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1

CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 1

Courriel du club de Thenezay Peyratte Ferrière (24/09/21 à 11h20) annonçant le forfait général de son équipe (1).

Amende de 62€ au club de Pays Thénezéen.

Remarque : l'équipe de Pays Thénezéen (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Courriel du club de Vicq sur Gartempe (23/09/21 à 20h37) annonçant le forfait général de son équipe (1).

Amende de 30€ (3x10€) au club de Vicq sur Gartempe.

Remarque : l'équipe de Vicq St Savin (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n° 23901758 : Thouars (1) – Cerizay (1) en poule A du 25/09/21

Courriel de l'entente Thouars (25/09/21 à 10h14) pour demander le report du match (accord entre les éducateurs).

La Commission accepte, pour le 1^{er} match et à titre exceptionnel, de reporter cette rencontre qui sera à jouer au plus tard le samedi 30/10/21.

Toutefois, le match peut être fixé un mercredi avant la fin du championnat.

Les poules pour la phase 2 seront constituées à la réunion du mercredi 27 octobre 2021. Si la rencontre se joue le 30/10/21, le résultat du match ne sera donc pas pris en compte.



Match n° 23901792 : GJ 3 vallées 86 (1) – La Chapelle Bâton (1) en poule C du 25/09/21

Courriel du GJ 3 vallées 86 (26/09/21 à 13h53) pour demander le report du match (accord entre les responsables).

La Commission accepte, pour le 1^{er} match et à titre exceptionnel, de reporter cette rencontre qui sera à jouer au plus tard le samedi 30/10/21.

Toutefois, le match peut être fixé un mercredi avant la fin du championnat.

Les poules pour la phase 2 seront constituées à la réunion du mercredi 27 octobre 2021. Si la rencontre se joue le 30/10/21, le résultat du match ne sera donc pas pris en compte.

Match n° 23901806 : Cnfc / Chauray / Echiré (2) – Celles-Verrines (1) en poule D du 25/09/21

Courriel de l'entente Cnfc / Chauray / Echiré (24/09/21 à 14h56) pour demander le report du match pour problèmes d'effectifs.

La Commission accepte, pour le 1^{er} match et à titre exceptionnel, de reporter cette rencontre qui sera à jouer au plus tard le samedi 30/10/21.

Toutefois, le match peut être fixé un mercredi avant la fin du championnat.

Les poules pour la phase 2 seront constituées à la réunion du mercredi 27 octobre 2021. Si la rencontre se joue le 30/10/21, le résultat du match ne sera donc pas pris en compte.

Match n° 23901807 : Gati-foot (1) – Val de Boutonne / St Romans les Melle (1) en poule D du 25/09/21

Demande du club de Val de Boutonne pour repousser le match suite à l'engagement tardif de l'équipe de Gati-foot.

La Commission accepte, pour le 1^{er} match et à titre exceptionnel, de reporter cette rencontre qui sera à jouer au plus tard le samedi 30/10/21.

Toutefois, le match peut être fixé un mercredi avant la fin du championnat.

Les poules pour la phase 2 seront constituées à la réunion du mercredi 27 octobre 2021. Si la rencontre se joue le 30/10/21, le résultat du match ne sera donc pas pris en compte.

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 23856283 : Champigny (1) – Poitiers Beaulieu FC (1) du 19/09/21

Retrait en championnat de l'équipe de Champigny (courriel du 12/09/21 à 15h54)

Le District a annulé la rencontre le 14/09/21.

L'équipe de Poitiers Beaulieu FC (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Courriel de M. Eric FRECHIN (19/09/21 à 22h59) signalant sa présence sur le terrain.

Les frais de déplacement de l'arbitre M. Eric FRECHIN (22,46€) sont à la charge du District.

Dossier classé

Match n° 23856295 : Monts sur Guesnes (1) – Moncontour (1) du 19/09/21

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Nicolas RICROS signalant l'absence des équipes.

Courriel du club de Moncontour (24/09/21 à 23h18) signalant avoir été prévenu du forfait de l'équipe de Monts sur Guesnes le dimanche à 10h30 afin de ne pas se déplacer.

Forfait de l'équipe de Monts sur Guesnes (1) (sans déplacement de l'équipe de Moncontour (1)).

Amende de 31€ au club de Monts sur Guesnes.

L'équipe de Moncontour (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les frais de déplacement de l'arbitre M. Nicolas RICROS (35,29€) sont à la charge du club de Monts sur Guesnes

Dossier classé

ENTENTES

Entente entre équipes :

Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) en Départemental 5

Lusignan / Coulombiers (3) en Départemental 5

Migné Auxances / Neuville (1) en U11 / U13 Fém



DIVERS

Courriels des clubs de Chasseneuil St Georges et Loudun :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriel de club de Parthenay Viennay :

Pris note

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE

Rencontres des 18 et 19/09/21

Dossiers en instance :

Féminines D3 Match n° 23831183 : Valdivienne Chauvigny (2) – Smarves Iteuil (1) en pole B
Rapport FMI à fournir avant le lundi 27/09/21

Coupe Louis David : Match n° 23856301 : Saulgé (1) – L'Espinasse / La Puye La Bussière (1)
Rapport FMI à fournir avant le lundi 27/09/21

Challenge des Réserves

Match n° 23856772 : Moncontour / ASM (2) – Ouzilly Cernay St Genest (2)
Rapport FMI à fournir avant le lundi 27/09/21

Rencontres des 25 et 26/09/21

Dossiers classés :

Départemental 3 Match n° 23758612 : Nouaillé (2) – Sommières St Romain (1) en poule C
Courriel du club de Nouaillé (26/09/21 à 21h06) pour disfonctionnement de la tablette.
Feuille de match originale reçue.

Départemental 4 Match n° 23702455 : Vivonne (2) – Brion St Secondin (3) en poule D
Rapport FMI reçu.
Feuille de match originale reçue.

Départemental 5 Match n° 23757954 : Dissay (2) – Thuré Besse (2) en poule B
Rapport FMI reçu.
Feuille de match originale reçue.

Match n° 23758083 : Coussay les Bois (2) – Ozon (3) en poule C
Courriel du club de Coussay les Bois (26/09/21 à 20h54) pour des problèmes à l'envoi de la FMI
Feuille de match originale non reçue.

Match n° 23758217 : Nouaillé (4) – Valdivienne (2) en poule D
Courriel du club de Nouaillé (26/09/21 à 21h06) pour disfonctionnement de la tablette.
Feuille de match originale reçue.

**FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES**

Amende de 24€.

Rencontre du 26/09/21

Match n° 23758083 : Coussay les Bois (2) – Ozon (3) en Départemental 5 poule C

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

**Prochaine réunion : sur convocation.
La présidente, Maryse MOREAU.
Le secrétaire, François PAIREMAURE.**



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 30 septembre 2021
Procès-verbal n° 1

Président M. Philippe BARRITault
Présents Mmes Chantal PINTAULT et Sylvie TESSEREAU - M. Jean Paul PINTAULT
Excusé M. Christian SAVIGNY

CONSTITUTION DES POULES – Saison 2021/2022

Le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football lors de sa séance du 6 mai 2021 a décidé que la saison 2020-2021 serait blanche. Cela implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021.

Pour compenser le désistement éventuel d'une ou plusieurs de ces équipes libérant ainsi une ou des places, le District de la Vienne de Football a lancé un appel à candidature auprès des clubs intéressés pour évoluer dans les championnats U17 Départemental 1, U15 Départemental 1, U13 Départemental 1 et 2.

Le règlement de ces appels à candidature, disponible sur le site Internet du District, s'appuie sur différents types de critères qui ont permis d'établir le classement des candidats, et ainsi attribuer les places disponibles.

U17 Départemental 1

Pour la saison 2020/2021, la poule de Départemental 1 était composée de 8 équipes. Elle sera de 10 équipes pour 2021/2022.

Suite à la saison blanche, 7 pré-engagements car 1 montée en Ligue.

Au 31 juillet (date limite des engagements), 6 accords – 1 refus donc 4 places disponibles
5 dossiers de candidatures ont été reçus.

Equipes	Total points	Classement
Beaumont/Dissay	17	1 ^{er}
Availles	17	1 ^{er}
Ligugé/Fontaine/Sm-It	16	3 ^{ème}
Montamisé/Sèvres	14	4 ^{ème}
La Pallu	12	5 ^{ème}

Les équipes de Beaumont/Dissay, Availles en Châtellerauld, Ligugé/Fontaine/Smarves-Iteuil, Montamisé/Sèvres sont donc intégrés à la poule de Départemental 1.

Courriel du club de La Pallu portant à notre connaissance que le critère « Label » obtenu par le club de Vendevre n'avait pas été pris en considération ce qui a eu pour conséquence la non-attribution de 3 points au club de La Pallu.

Son classement en réalité le situe à la 4^{ème} place (devant Montamisé-Sèvres) et est donc retenu pour évoluer en U17/18 D1 cette saison.



La poule de D1 ayant déjà été publiée et afin ne pas pénaliser l'équipe de Montamisé-Sèvres, la Commission des Jeunes a décidé de passer la poule de D1 de 10 à 11 équipes et donc retenir les 5 dossiers de candidature.

Ensuite, certains clubs ont manifesté leur intérêt pour évoluer dans cette division.

Dans un souci d'égalité et afin de compléter la poule de Départemental 1, la Commission des Jeunes a relancé un appel à candidature pour cette dernière place vacante.

Toutes les équipes engagées en U17 départemental 2 au 15/09/2021 peuvent candidater.

Courriel du club de Nieuil l'Espoir proposant sa candidature pour évoluer dans cette division
L'équipe de Mignaloux/Nieuil/Les Roches la Villedieu est intégrée en U17 Départemental 1 afin de compléter la poule.

AVAILLES EN CHATELLERAULT (1)
BEAUMONT/DISSAY (1)
GJ 3 VALLEES 86 (1)
GJ VVM-CHAUVIGNY (1)
JAUNAY MARIGNY (1)
LA PALLU/CERNAY-ST GENEST (1)
LIGUGE/SMARVES-ITEUIL/FONTAINE (3)
LOUDUN/ASM (1)
MIGNALOUX/NIEUIL/LÉS ROCHES LA VILLEDIEU (1)
MONTAMISE/SEVRES (1)
OZON (1)
POITIERS 3 CITES/POITIERS CEP (1)

U17 Départemental 2

Courriel du club de Poitiers Cep indiquant son entente avec l'équipe de Poitiers 3 Cités en Départemental 1.

Retrait de l'équipe de Poitiers Cep (1)

Courriel du club de L'Envigne indiquant le retrait de l'équipe L'Envigne/Mirebeau (1).

POULE A

CHASSENEUIL – ST GEORGES (1)
CHATELLERAULT PORTUGAIS (1)
GJ AVENIR 86 (1)
MIGNALOUX/NIEUIL/LÉS ROCHES LA VILLEDIEU (2)
NAINTRE (1)
VICQ / ST SAVIN (1)
VOUNEUIL/VIENNE (1)

POULE B

CHATEAU LARCHER/ST MAURICE/SOMMIERES (1)
GJ FOOT SUD 86 (1)
GJ VAL DE VONNE (1)
MONTAMISE / SEVRES (2)
ST BENOIT (1)
VALENCE EN POITOU OC (1)
VOUNEUIL BERUGES/ASPTT (1)



U15 Départemental 1

Pour la saison 2020/2021, la poule de Départemental 1 était composée de 8 équipes. Elle sera de 10 équipes pour 2021/2022.

Suite à la saison blanche, 8 pré-engagements.

Au 31 juillet (date limite des engagements), 7 accords – 1 refus donc 3 places disponibles

3 dossiers de candidatures ont été reçus.

Equipes	Total points	Classement
Montmorillon	19	1 ^{er}
Ligugé/Font/Sm-It/Nouaillé	13	2 ^{ème}
Sèvres/Montamisé	11	repêché

Les équipes de Montmorillon (2), Ligugé/Fontaine/Smarves-Iteuil/Nouaillé (2) et Sèvres/Montamisé sont donc intégrées à la poule de Départemental 1.

CHATELLERAULT SO (2)
 GJ FOOT SUD 86 (1)
 GJ VVM-CHAUVIGNY (1)
 JAUNAY MARIGNY (1)
 LIGUGE/FONTAINE/SMARVES-ITEUIL/NOUAILLE (2)
 LA PALLU (1)
 MONTMORILLON (2)
 POITIERS ASAC (2)
 POITIERS 3 CITES (1)
 SEVRES/ MONTAMISE (1)

U15 Départemental 2

Courriel du club de Chasseneuil St Georges indiquant son entente avec les équipes de La Pallu, Cernay-St Genest, Jaunay-Marigny (2) en Départemental 2.

Retrait de l'équipe de Chasseneuil St Georges (1)

POULE A

ASM/LOUDUN/SAMMARCOLLES/NORD VIENNE (1)
 AVAILLES EN CHATELLERAULT (1)
 CENON/ANTOIGNE/THURE BESSE/INGRANDES (1)
 CHATELLERAULT PORTUGAIS (1)
 GJ AVENIR 86 (1)
 MIREBEAU/L'ENVIGNE (1)
 NAINTRE (1)
 OZON (1)

POULE B

CHAMPAGNE/ST MAURICE/BRION/SOMMIERES/CHATEAU (1)
 GJ 3 VALLEES 86 (2)
 GJ VVM CHAUVIGNY (2)
 LIGUGE/SMARVES-ITEUIL/FONTAINE/NOUAILLE (3)
 NIEUIL/MIGNALOUX/LES ROCHES LA VILLEDIEU (1)
 ST SAVIN / VICQ (1)
 VALENCE EN POITOU OC (1)
 VIVONNE (1)

**POULE C**

BOIVRE (1)
 CISSE (1)
 DISSAY / BEAUMONT (2)
 LA PALLU/CERNAY-ST GEN/JAUNAY/CHASS (2)
 MIGNE AUXANCES (2)
 NAINTRE (2)
 NEUVILLE (1)
 VOUILLE / QUINCAY (1)

POULE D

ASPTT/VOUNEUIL BERUGES (1)
 BUXEROLLES (2)
 DISSAY/BEAUMONT (1)
 MIGNE AUXANCES (1)
 POITIERS CEP (1)
 SEVRES MONTAMISE (2)
 ST BENOIT (1)

U13 Départemental 1

Pour la saison 2020/2021, la poule de Départemental 1 était composée de 8 équipes. Elle sera de 10 équipes pour 2021/2022.

Suite à la saison blanche, 5 pré-engagements car 3 montées en Ligue.

Au 31 juillet (date limite des engagements), 5 accords donc 5 places disponibles
 5 dossiers de candidatures ont été reçus.

Equipes	Total points	Classement
SO Châtelleraut	26	1 ^{er}
Stade Poitevin	25	2 ^{ème}
Ligugé/Fontaine/Smarves-It	14	3 ^{ème}
Montamisé/Sèvres Anx	13	4 ^{ème}
Poitiers Asac	26	repeché

Les équipes de Châtelleraut SO, Stade Poitevin, Ligugé/Fontaine/Smarves-Iteuil, Montamisé/Sèvres et Poitiers Asac sont donc intégrées à la poule de Départemental 1.

CHATELLERAULT SO (1)
 FONTAINE/LIGUGE/SMARVES-ITEUIL (1)
 GJ FOOT SUD 86 (1)
 GJ VVM-CHAUVIGNY (1)
 JAUNAY MARIGNY (1)
 MIGNE AUXANCES (1)
 POITIERS ASAC (1)
 POITIERS 3 CITES (1)
 SEVRES/ MONTAMISE (1)
 STADE POITEVIN (1)



U13 Départemental 2

Pour la saison 2020/2021, les deux poules de Départemental 2 étaient composées de 10 équipes chacune. Elles le seront encore pour 2021/2022.

Suite à la saison blanche et aux accessions en Départemental 1 (voir ci-dessus), 16 pré-engagements car 4 montées de Départemental 2.

Au 31 août (date limite des engagements), 15 accords – 1 refus donc 5 places disponibles
10 dossiers de candidatures ont été reçus.

Courriels d'Availles en Châtelleraut, Valence en Poitou OC et GJ Avenir 86 précisant qu'ils ne souhaitent plus évoluer en Départemental pour la première phase.

Equipes	Total points	Classement
SO Châtelleraut (3)	24	1 ^{er}
Stade Poitevin (2)	21	2 ^{ème}
Gj Vienne et Moulière - Chauvigny (2)	13	3 ^{ème}
Fontaine/Ligugé/Smarves-It (2)	12	4 ^{ème}
Beaumont St Cyr	12	5 ^{ème}
Mignaloux/Nieuil	11	6 ^{ème}
St Benoît	11	7 ^{ème}
Vouillé/Latillé/Boivre/Vendelogne	9	8 ^{ème}
Mirebeau	3	9 ^{ème}
SO Châtelleraut (4)	non étudié car déjà 2 équipes en championnat de D2 ; le règlement n'en autorisant que 2 (1 par poule)	

Les équipes de Châtelleraut SO (3), Stade Poitevin (2), Gj Vallée Vienne et Moulière-Chauvigny (2), Fontaine/Ligugé/Smarves-Iteuil (2), Beaumont St Cyr, Mignaloux/Nieuil, St Benoît et Vouillé/Latillé/Boivre/Vendelogne, sont donc intégrées aux poules de Départemental 2.

POULE A

CHATELLERAUT SO (2)
 FONTAINE/LIGUGE/SMARVES-ITEUIL (2)
 GJ VAL DE VONNE (1)
 GJ VVM-CHAUVIGNY (2)
 JAUNAY-MARIGNY/CHASSENEUIL ST GEORGES (2)
 MONTMORILLON/LEIGNES (1)
 NEUVILLE (1)
 POITIERS CEP (1)
 STADE POITEVIN (2)
 ST BENOIT (1)

POULE B

BEAUMONT (1)
 CHATELLERAUT PORTUGAIS (1)
 CHATELLERAUT SO (3)
 DISSAY (1)
 LA PALLU/CERNAY-ST GENEST (1)
 LOUDUN/SAMMARCOLLES/NORD VIENNE/ASM (1)
 NAINTRÉ (1)
 NEUVILLE (2)
 NIEUIL/MIGNALOUX (1)
 VOUILLE / LATILLE/ VENDELOGNE/ BOIVRE (1)



U13 Départemental 3

Courriel du club de Chasseneuil St Georges indiquant son entente avec les équipes de La Pallu, Cernay-St Genest, en Départemental 3.

Retrait de l'équipe de Chasseneuil St Georges (1)

Courriel du club de Boivre indiquant son entente avec les équipes de Vouillé, Latillé et Vendelogne en Départemental 3.

Retrait de l'équipe de Boivre (1)

Courriel du club de Naintré souhaitant l'engagement d'une équipe (2).

Courriel du GJ Avenir 86 indiquant le retrait de son équipe (2).

Courriel du club de Valence en Poitou OC indiquant le retrait de son équipe (2)

POULE A

BEAUMONT (2)
 BUXEROLLES (2)
 CHATELLERAULT PORTUGAIS (2)
 LA PALLU/CERNAY-ST GENEST (2)
 L'ENVIGNE (1)
 LOUDUN / NORD VIENNE/SAMMARCOLLES/ASM (2)
 MIREBEAU (2)
 OZON (1)

POULE B

ANTOIGNE / THURE BESSE/ CENON (1)
 AVAILLES EN CHATELLERAULT (1)
 CHATELLERAULT SO (4)
 DISSAY (2)
 GJ AVENIR 86 (1)
 NAINTRE (2)
 ST SAVIN / VICQ (1)

POULE C

BONNEUIL MATOURS (1)
 BUXEROLLES (1)
 GJ VVM CHAUVIGNY (3)
 MIGNE AUXANCES (2)
 NOUAILLE (1)
 POITIERS 3 CITES (2)
 POITIERS BEAULIEU FC (1)
 SEVRES / MONTAMISE (2)

POULE D

FONTAINE / LIGUGE / SMARVES ITEUIL (3)
 GJ VVM CHAUVIGNY (4)
 MONTMORILLON/LEIGNES (2)
 NIEUIL/MIGNALOUX (2)
 NOUAILLE (2)
 SAULGE (1)
 ST SAVIN / VICQ (2)
 VALDIVIENNE (1)

POULE E

BRION/CHAMP/CHATEAU LARC/ST MAURICE (1)
 GJ 3 VALLEES 86 (2)
 GJ FOOT SUD 86 (2)
 GJ VAL DE VONNE (2)
 USSON L'ISLE/ADRIERS (1)
 VALENCE EN POITOU OC (2)
 VIVONNE (1)
 VOUNEUIL/BERUGES (1)

POULE F

BIARD (1)
 CISSE (1)
 MIGNE AUXANCES (3)
 MIREBEAU (1)
 POITIERS ASAC (2)
 QUINCAY (1)
 STADE POITEVIN (3)
 VOUILLE / LATILLE/ VENDELOGNE/ BOIVRE (2)



U11

Courriel du GJ Vallée Vienne et Moulière-Chauvigny souhaitant l'engagement d'une équipe (5).

Courriel du club de Dissay souhaitant l'engagement d'une équipe (2).

Courriel du club de Valence en Poitou OC indiquant le retrait de son équipe (2).

MATCHS REMIS

Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17/U18	D1	/	1	18/09/21	23886172	Ozon (1)	Mignaloux/Nieuil/Rv (1)	Intégration tardive de Mignaloux/Nieuil/Rv (1)	30/10/21
U17/U18	D1	/	2	25/09/21	23886173	Ozon (1)	Loudun/ASM (1)	Coupe Gambardella	23/10/21
U17/U18	D1	/	2	25/09/21	23886175	Poitiers 3 Cités/Cep (1)	Montamisé/Sèvres (1)	Coupe Gambardella	23/10/21
U17/U18	D1	/	2	25/09/21	23886176	Availles en Châtelleraut (1)	Ligugé/Sm-It/Fo (3)	Coupe Gambardella	23/10/21
U17/U18	D1	/	2	25/09/21	23886178	La Pallu/Cernay-St Genest (1)	Gj 3 Vallées 86 (1)	Coupe Gambardella	23/10/21
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886179	Jaunay-Marigny (1)	Availles en Châtelleraut (1)	Coupe Régionale U17	06/11/21
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886181	Ligugé/Sm-It/Fo (3)	Poitiers 3 Cités/Cep (1)	Coupe Régionale U17	06/11/21
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886182	Montamisé/Sèvres (1)	Gj VVM-Chaucigny -1)	Coupe Régionale U17	06/11/21
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886183	Gj 3 Vallées 86 (1)	Ozon (1)	Coupe Gambardella	06/11/21
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886184	Beaumont/Dissay (1)	La Pallu/Cernay-St Genest (1)	Coupe Régionale U17	06/11/21
U13	D2	A	1	18/09/21	238860067	St Benoît (1)	Neuville (1)	Intégration tardive de St Benoît	06/11/21
U13	D2	B	1	18/09/21	238860114	Vouillé/Latillé/Vendelogne/Boivre (1)	La Pallu/Cernay-St Genest (1)	Intégration tardive de Vouillé/Latillé/Vendelogne/Boivre (1)	06/11/21

CHAMPIONNATS A 8 U17/U18 et U15

Suite à la demande de plusieurs clubs, la Commission des Jeunes relance les engagements pour les championnats à 8 U17/U18 et U15

Date limite des inscriptions (Footclubs) : mercredi 13 octobre 2021

U17/U18

Match n° 23886167 : Ligugé/Sm-It/Fontaine (3) – Jaunay-Marigny (1) en Départemental 1 du 18/09/21

1^{er} forfait de l'équipe de Ligugé/Sm-It/Fontaine (3) (sans déplacement de Jaunay-Marigny (1))

Match n° 23886172 : Ozon (1) – Mignaloux/Nieuil/Rv (1) en Départemental 1 du 18/09/21

Suite à l'intégration tardive de l'équipe de Mignaloux/Nieuil/Rv, la rencontre en rubrique est reportée.

U15

Match n° 23859853 : Ligugé/Sm-It/Fontaine/Nouaillé (2) – Poitiers 3 Cités (1) en Départemental 1 du 25/09/21

Courriel du club de Ligugé indiquant la présence de l'éducateur et du dirigeant, non mentionnée sur la FMI.

Feuille de match rectifiée.



Feuille de Match Informatisée

Match n° 23859846 : Poitiers Asac (2) – Poitiers 3 Cités (1) en Départemental 1 du 18/09/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 7 octobre 2021.

Dossier en instance.

U13

Match n° 23860070 : Valence en Poitou OC (1) – Neuville (1) en Départemental 2 – Poule A du 18/09/21

Forfait de l'équipe de Valence en Poitou OC (avec déplacement de l'équipe de Neuville (1))

Rappel au Club de Valence en Poitou OC à son devoir : la Commission regrette que le club de Valence en Poitou OC n'ait pas indiqué son retrait de la compétition avant la rencontre afin d'éviter le déplacement de l'équipe de Neuville.

Match n° 23860114 : GJ Avenir 86 (1) – La Pallu/Cernay-St Genest (1) en Départemental 2 poule B du 18/09/21

Forfait de l'équipe du GJ Avenir 86 (1) (sans déplacement de l'équipe de La Pallu/Cernay-St Genest (1))

Feuille de Match Informatisée

Match n° 23859892 : Migné-Auxances (1) - Poitiers 3 Cités (1) en Départemental 1 du 18/09/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé

Match n° 23859895 : Stade Poitevin (1) – Jaunay-Marigny (1) en Départemental 1 du 25/09/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 7 octobre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 23860069 : Poitiers Cep (1) – Stade Poitevin (2) en Départemental 2 poule A du 18/09/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Aucune préparation et non-utilisation de la tablette par l'équipe du Stade Poitevin (2).

1^{er} avertissement à l'équipe du Stade Poitevin (2).

Dossier classé.

Match n° 23860073 : Stade Poitevin (2) – Jaunay-Marigny/Chasseneuil St Georges (2) en Départemental 2 poule A du 25/09/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue Rapport FMI transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 7 octobre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 23860117 : Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne/Asm (1) – Nieuil/Mignaloux (1) en Départemental 2 poule B du 25/09/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 7 octobre 2021.

Dossier en instance.



RENCONTRES U11

Les clubs souhaitant engager des équipes supplémentaires pour la seconde phase doivent le faire par la messagerie Zimbra **avant le mercredi 13 octobre 2021**

Rappel : la Commission souhaite vivement que les clubs respectent l'organisation des plateaux

Exemple : si une équipe est absente, l'équipe est déclarée forfait mais il faut respecter les matchs prévus avec les équipes en présence. Il ne sera pris en compte que les rencontres programmées.

Feuilles de plateau : merci de les envoyer par courrier dès le lundi suivant les rencontres. L'envoi par mail ne sera pas pris en considération.

Courriel du club de Valence en Poitou OC indiquant le retrait de son équipe (2).

Poule A / plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe de Dissay (2).

Poule C / plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Avenir 86 (2)

Poule C / plateau 2

Feuille de résultats non saisie. La Commission demande aux clubs de Thuré-Besse, Châtelleraut Portugais, Châtelleraut SO et Beaumont de lui communiquer les résultats du plateau pour le mercredi 6 octobre 2021.

Poule D / plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de Coussay/La Roche Posay/Châtelleraut SO, club recevant.

La Commission remercie le club de Naintré d'avoir accueilli le plateau.

1^{er} forfait de l'équipe de Thuré/Cenon/Antoigné/Ingrandes.

Poule D / plateau 2

Suite au forfait de l'équipe du GJ VVM-Chauvigny (4) en poule L, l'équipe du GJ VVM-Chauvigny (5) est déclarée forfait.

Rappel : « au cours d'un championnat, d'une Coupe ou d'un Challenge, régional ou départemental, le forfait d'une équipe entraîne de la même façon et pour la journée considérée le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge y compris pour les ententes de même nom » (article 12 des règlements des compétitions de jeunes)

Poule F / plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe de Neuville (2)

Poule J / plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe de Valence en Poitou OC (1)

1^{er} forfait de l'équipe de Valence en Poitou OC (2)

Poule L / plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe de GJ VVM-Chauvigny (4)

LICENCES MANQUANTES

Amende de 6€ par licence manquante

Nord Vienne : 1 licence manquante



Sammarçolles : 3 licences manquantes (amende forfaitaire de 17€)
Buxerolles : 1 licence manquante
Thuré-Besse : 1 licence manquante
Châtelleraut SO : 1 licence manquante
Beaumont : 1 licence manquante

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Feuilles de plateaux reçus par mail (en attente de réception des originaux)

Poule D / plateau 1 à Naintré
Poule K / plateau 2 à Gj 3 Vallées 86
Poule L / plateau 1 à Montmorillon
Poule H / plateau 1 à St Benoît

Amende de 12€

Poule E / plateau 2 à Gj Val de Vonne
Poule G / plateau 1 à Neuville
Poule I / plateau 1 à Gj VVM-Chauvigny
Poule K / plateau 1 à Nieuil l'Espoir

Prochaine réunion : jeudi 7 octobre 2021 à 14h
Le Président, Philippe BARRITAU



DOCUMENTS DIVERS

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2021/2022

Stage Détection U15 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2007.

Déroulement processus de détection :

- Mercredi 6 octobre : stage avec 25/30 joueurs
- Mercredi 20 octobre : match opposition contre la Sélection U15 des Deux-Sèvres avec 14/16 joueurs
- Samedi 6 novembre : tournoi Interdistricts (Sélection mixte 86/79)

TRES IMPORTANT !!!

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe

Rassemblement organisé en respect des mesures sanitaires en vigueur, à savoir :

- PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE pour TOUTES les PERSONNES MAJEURES
- PORT du MASQUE OBLIGATOIRE dans l'enceinte de la structure sportive
- Gel Hydro alcoolique à disposition pour chaque participant

L'encadrement du rassemblement sera assuré par :

- Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF LFNA
- François JOSSE, Conseiller Technique DAP 86
- et des membres de la Commission Technique Départementale 86





MERCREDI 6 OCTOBRE 2021
de 14h15 à 17h15 à BIARD
86580 - Stade municipal, rue de Nungesser

Liste des 32 joueurs (6 clubs) convoqués pour ce stage :

BUXEROLLES : DECIME Fabrice
CHÂTELLERAULT S.O.C : CHASSEPORT Kylian, DEBENEST Paul, BOUDIER Leny, LEGHRIB Aymen, AIRAULT Pierre, LANNEAU Siméon, CAMUS Baptiste, GOBY THEBAULT Nathan, **COLOMBANI Lenny**, FOYOH Yadaly, VALLEE Clément, **AMIMER Benabdellah**
G.J FOOT SUD 86 : DAMIT Eliot
LIGUGE : BATON Lucas, LEBRUN Baptiste, MACE Ugo, GUERIN Esteban
MIGNE-AUXANCES : GAUTIER Etienne
STADE POITEVIN F.C : **ZEBEU Enzo**, VETAULT Luca, CISSE Mamadou, DESHOULIERE Matt, CHADHUILI Yvens, HAMMADI Mathis, CHASSIN Célian, ROCHER Louis, GRANSAGNE Romain, PINEAU COLO Sofiane, BRANLARD Aloïs, PENOTY Oscar, LAFFLEUR Kelvin

En GRAS, les 3 Gardiens de But.

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)





COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2021-2022 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :

ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable le jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
 1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
 Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>


ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
Département 1 (1x14) en 20/21 Pour (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Département 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Département 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Département 2 (2 x12) 24 équipes	monte en Département 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Département 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Département 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Département 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
Département 3 (2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes Pour (3 x12) 36 équipes en 22/23	monte en Département 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Département 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Département 4	-9	-9	-9	-10 ^①	-11 ^②	-12	-13	-14	-15
	vient de Département 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
Département 4 (5 x12) 60 équipes	monte en Département 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Département 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Département 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Département 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
Département 5 (6 x12) 72 équipes	monte en Département 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Département 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16
	descend en Département 6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13
	vient de Département 6	5	4	4	4	4	4	4	4	4
Département 6	monte en Département 5	-5	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4
	vient de Département 5	6	6	7	8	9	10	11	12	13

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule A

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule A + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

Vient de Régional 2		0	1	2	3	4	5
Départemental 1 (1x12) en 21/22 Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
Départemental 2 (1x8) Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1